

# La DGCCRF porte plainte contre une escroquerie sur Internet

Alain Bensoussan | Micro Hebdo | le 08/10/2009 à 00h00 |



envoyer  
par mail



imprimer  
l'article



**L**a Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) vient de déposer une plainte auprès du Parquet de Paris concernant une nouvelle forme d'escroquerie dérivée de la fraude dite " *nigériane* ". La fraude nigériane est une sollicitation par courriel, à l'origine en provenance du Nigeria, promettant une importante somme d'argent en échange d'une aide au blanchiment d'argent. Ce mécanisme utilise la crédulité et l'inexpérience des utilisateurs de messageries électroniques pour leur soutirer en réalité de l'argent. La plupart des internautes savent qu'en aucune façon il ne faut répondre à ces mails ni verser d'argent mais, au contraire, les signaler aux autorités nationales car il s'agit d'une escroquerie bien connue. Mais l'imagination des escrocs est sans limite dans ce domaine... Cette fois-ci, de nombreux internautes ont reçu par mail une lettre à en-tête de la Sacem et reproduisant un cachet de la DGCCRF, prétendant qu'un ministère lançait une campagne de remboursement des personnes victimes de la très répandue escroquerie nigériane. Pour bénéficier du prétendument remboursement, il était demandé aux internautes de verser, par virement, une caution de 350 euros et d'envoyer par courriel des informations confidentielles, dont certaines relatives aux transactions bancaires correspondant à la somme versée initialement. Il s'agit là d'une nouvelle tentative d'escroquerie dénoncée par la DGCCRF sur son site. Cette dernière invite les personnes qui auraient versé cette somme à se rapprocher de ses unités départementales pour déposer une plainte (adresses disponibles sur [www.dgccrf.bercy.gouv.fr](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr)).